

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

UPARAZIONI DI RINNOVU ENERGETICU DI DUI
STABILIMENTI PUBBLICI LUCALI D'INSEGNAMENTU :
CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI - SARTÈ / LICEU
GIOCANTE DE CASABIANCA - BASTIA

OPÉRATIONS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE DEUX
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
CAMPUS AGRI U RIZZANESI - SARTÈ / LYCÉE GIOCANTE
DE CASABIANCA - BASTIA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse dispose de larges compétences en matière d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur. Ainsi, au titre de l'article L.4424-2 du Code général des collectivités territoriales, elle finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole.

Dans le cadre de sa politique bâtiminaire, le Conseil exécutif de Corse, à travers une action concertée de la direction des infrastructures d'enseignement et de l'AUE, a souhaité lancer, il y a plusieurs mois déjà, un plan ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments d'enseignement dont la Collectivité est propriétaire.

À ce titre, les collèges et les lycées mais également les infrastructures d'enseignement supérieur constituent, par leur superficie globale, un enjeu fondamental au regard notamment de la situation économique mondiale. En effet, les coûts énergétiques représentent par ailleurs un poste de dépense très conséquent au sein du budget des établissements qu'il convient de réduire par une meilleure gestion et d'adapter par des choix plus écologiques.

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui présente, après la réalisation des études préalables nécessaires, deux projets de rénovation globale :

- le Campus AgriCorsica u Rizzanesi de Sartè ;
- le Lycée Giocante de Casabianca de Bastia.

I - Éléments de contexte

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un des leviers pour tendre vers un modèle de développement en adéquation avec les objectifs de neutralité carbone.

Pour notre collectivité, la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement répond à un triple objectif :

- participer à la lutte contre le changement climatique ;
- limiter les coûts de fonctionnement ;
- améliorer la qualité de vie et de travail de la communauté éducative.

Si les deux projets présentés constituent des opérations de rénovation globale, d'autres actions ont été menées et réalisées ces dernières années par la Collectivité

de Corse, en particulier :

- des opérations de relamping qui ont été réalisées dans la majorité des établissements (remplacement de luminaires halogènes ou néons par des dispositifs LED, accompagnées sur certains sites de systèmes de régulation (minuteriers, détecteurs de présence, régulation du chauffage) ;
- la rénovation de menuiseries extérieures (doubles vitrages) ;
- des rénovations et isolations intérieures et extérieures ;
- une dizaine de projets de remplacement ou d'installation de chaudières biomasse, actuellement en cours d'études ou de réalisation (LP Jules Antonini, Cité scolaire Fesch, Collège de Moltifau, Cité scolaire Fesch, Lycée agricole de Borgu, Collèges de Bunifaziu, Baleone, Henri Tomasi ...).

Il est également important de noter qu'une étude concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de ces deux établissements sera menée et ce afin de poursuivre une politique initiée lors de la livraison du collège du Stiletto à Aiacciu.

II - Objectifs des opérations CAMPUS AGRICORSICA et GIOCANTE DE CASABIANCA

Le choix des deux opérations pilotes s'est porté sur deux établissements de caractéristiques différentes :

- Le CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI regroupe une dizaine de bâtiments pour l'externat, de 150 à 380 m² de SHON chacun, soit un total de 2 760 m². Construit en 1985, cet établissement présente des caractéristiques énergétiques extrêmement mauvaises (212 kWhép/m².an). Il est actuellement chauffé au gaz. Le bâtiment internat, rénové en 2017, ne fait pas partie de l'opération.
- Le lycée GIOCANTE de CASABIANCA, ensemble de 9 bâtiments de 13 743 m² de SHON construits en 1980, présente des caractéristiques énergétiques moyennes au regard de l'ensemble des EPLE (135 kWhép/m².an). Cet établissement est actuellement chauffé au gaz.

Ces 2 opérations s'axent sur plusieurs objectifs technico-économiques tels que :

- La performance énergétique permettant d'obtenir à l'issue des travaux des bâtiments basse consommation en jouant sur le triplet sobriété/ efficacité/ confort avec notamment une consommation énergétique conventionnelle plus ambitieuse que la réglementation thermique des bâtiments existants (obtention du label BBC Effinergie Rénovation 2021) et une consommation d'énergie finale maîtrisée.
- La durabilité et le respect de l'environnement en mettant l'accent sur le choix des matériaux et des équipements techniques, la pérennité de l'ouvrage et des installations, la facilité de la maintenance et la démarche chantier à faible impact environnemental.
- L'aspect réglementaire, les 2 sites répondront aux exigences attendues dans le cadre du décret tertiaire pour l'échéance de 2040, soit une réduction de 50 % des consommations en énergie finale.

Une contrainte forte commune à ces deux opérations est la réalisation des travaux

en site occupé.

III - Variantes étudiées et scénarios retenus

Les variantes étudiées ont permis de mettre en avant des approches rentables de rénovation mobilisant des travaux appliqués à la fois aux systèmes énergétiques (chauffage, eau chaude sanitaire - ECS, ventilation, éclairage) et au bâti (murs, menuiseries extérieures et toitures).

→ CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI

L'audit réalisé globalise un programme de travaux identique pour les différents bâtiments, visant donc la mise au niveau de performance « BBC - rénovation 2021 » d'Effinergie :

- isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades,
- remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (principal poste d'investissement),
- renforcement de l'isolation des toitures,
- rénovation de l'éclairage (passage en LED),
- mise en place d'une VMC simple flux,
- remplacement des émetteurs de chauffage,
- mise en place d'une chaufferie bois, associée à une chaudière de secours gaz à condensation. Cet équipement remplacera la chaudière bois existante vétuste,
- mise en place d'un système ECS solaire,
- amélioration des systèmes de régulation, mise en place d'une GTB et de sous-comptages,
- Amélioration du confort d'été,

Le scénario de rénovation retenu engendre une réduction de 48 % des consommations conventionnelles en énergie primaire, avec un Cep théorique passant de 253 KWhEP/m².an à 132 KWhEP/m².an, ainsi qu'une réduction de 59 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le bouquet de travaux permet la labellisation BBC-rénovation 2021, rendant l'opération éligible au plus haut niveau de financement de l'AAP régional, avec un financement potentiel maximal de 80% des dépenses de rénovation.

L'audit réalisé est une première approche intéressante préparant la rénovation. Il devra se poursuivre lors des études de maîtrise d'œuvre par un travail de conception définissant plus en détail les ouvrages et équipements de rénovation, leur nature, leurs coûts d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les modalités de leur financement.

→ Lycée GIOCANTE de CASABIANCA

L'audit réalisé globalise un programme de travaux identique pour les différents bâtiments, visant la mise au niveau de performance « BBC - rénovation 2021 » d'Effinergie. A l'issue de l'audit, 18 recommandations sont formulées :

- 5 sur le bâti : isolation par l'extérieur, isolation des planchers et toits terrasses,

- changement des menuiseries, mise en place de brise-soleil ;
- 10 sur les systèmes : ventilation, éclairage, chaufferie bois et photovoltaïque ;
- 3 sur la gestion : sensibilisation, gestion centralisée.

Le coût des travaux envisagés oscille entre 2,6 M€ et 4 M€ selon les variantes, générant un gain énergétique de 40 % à 60 % sur le coefficient de référence.

Le scénario de rénovation retenu engendre une réduction de 55 % des consommations conventionnelles en énergie primaire, avec un Cep théorique passant de 135 KWhEP/m².an à 53 KWhEP/m².an, ainsi qu'une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre.

L'audit réalisé est assez détaillé dans la partie descriptive du bâtiment et des systèmes. Il devra se poursuivre lors des études de maîtrise d'œuvre par un travail de conception définissant plus en détail les ouvrages et équipements de rénovation, leur nature, leurs coûts d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les modalités de leur financement.

Pour les deux opérations, le niveau de performance visé après travaux correspond au meilleur standard encouragé par l'AAP bâtiment, parfaitement compatible avec les trajectoires de transition énergétique assignées au secteur Bâtiment, notamment la PPE de Corse.

L'estimation faite pour le coût des travaux doit être prise avec précaution à ce stade d'étude, et les montants d'aides susceptibles d'être mobilisées (Cadre et AAP) restent à confirmer.

Le traitement quasi-complet et performant de l'enveloppe de l'ensemble des bâtiments, couplé au remplacement de l'énergie gaz par un équipement biomasse font des rénovations projetées des opérations potentiellement exemplaires, qui sont appelées à être étendues aux établissements d'enseignement présentant les performances énergétiques les plus dégradées.

IV - Enveloppe financière prévisionnelle et modalités de financement

→ CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI :

Le coût total de l'opération est estimé à 2 218 690 € TTC décomposé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	180 000	216 000
AMO diverses	40 000	48 000
Travaux	1 576 991	1 734 690
Provision pour aléas et révision	200 000	220 000
Totaux :	1 996 991	2 218 690

→ Lycée GIOCANTE de CASABIANCA :

Le coût total de l'opération est estimé à 4 812 461 € TTC décomposé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	400 000	480 000

AMO diverses	70 000	84 000
Travaux	3 562 237	3 918 461
Provision pour aléas et révision	300 000	330 000
Totaux :	4 332 237	4 812 461

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au programme 4125 « Performance énergétique EPLE ».

Ces opérations permettant une amélioration de la performance énergétique s'inscriront dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel FEDER 2021-2025 et pourront donc être éligible à une subvention pour la partie purement énergétique pouvant atteindre 80 %.

V - Consultation de maîtrise d'œuvre et planning prévisionnel

La désignation de la maîtrise d'œuvre pour de telles opérations est une phase extrêmement importante. Le groupement en charge de la mission doit apporter toutes les garanties techniques nécessaires, mais également des compétences en architecture, les façades des bâtiments étant impactées.

Les groupements constitués doivent également avoir la capacité de réaliser les études dans les délais prescrits par le maître d'ouvrage.

La coïncidence des deux opérations, objets du présent rapport, induira la passation d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre comportant deux lots, un par établissement.

Le calendrier prévisionnel de déroulement de ces opérations est le suivant :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Novembre 2022 : | Approbation Assemblée de Corse |
| - Décembre 2022 / Avril 2023 : | Consultation de maîtrise d'œuvre |
| - Mai 2023 / Décembre 2023 : | Études et dossiers administratifs |
| - Janvier 2024 / Juin 2024 : | Consultation des entreprises |
| - Juillet 2024 / Décembre 2025 : | Travaux selon phasage restant à définir |

VIII - Conclusion

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le programme des opérations de rénovation énergétique du Campus AgriCorsica u Rizzanesi et du lycée Giocante de Casabianca telles que décrites dans les documents joints en annexe,
- **DE FIXER** l'enveloppe financière prévisionnelle de ces opérations à :
 - 2 224 000 € TTC pour le Campus AgriCorsica U Rizzanesi,
 - 4 814 670 € TTC pour le Lycée Giocante de Casabianca,
- **D'HABILITER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de cofinancement correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

